

RENCONTRES DE LA PRÉVENTION : 19 OCTOBRE 2023

Collecte et stockage des déchets : des activités à risques, une prévention à renforcer !

*Sélection de références bibliographiques
réalisée par les documentalistes du CIG Petite couronne*

Recommandation R437 : la collecte des déchets ménagers et assimilés

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés a élaboré une nouvelle recommandation R437 remplaçant la recommandation R388. Elle est applicable à compter du 20 novembre 2008, en complément des textes réglementaires en vigueur. Cette recommandation rappelle aux collectivités locales en tant que donneurs d'ordre, aménageurs urbains et/ou opérateurs leurs obligations en termes d'organisation et de gestion des activités liées à la collecte des déchets ménagers et assimilés. Elle concerne également les chefs d'établissement dont tout ou partie du personnel relève du régime général de la Sécurité Sociale et effectue, même à titre occasionnel ou secondaire, des opérations de collecte des déchets ménagers et assimilés. Elle détaille les mesures de prévention relevant de la compétence du prestataire de collecte en incluant les aspects formation et emploi de personnel intérimaire. Elle rappelle le lien nécessaire entre les mesures de prévention et le document unique. En outre, elle place la collectivité comme acteur essentiel pour optimiser la prévention des risques professionnels, en tant que donneur d'ordres, employeur de prestataire de collecte, aménageur de l'espace urbain. De plus, elle souligne l'intérêt de la mise en place d'une démarche d'amélioration continue en confirmant le rôle clé du plan de tournées.

[Consulter la recommandation](#)

Charte nationale pour l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail dans la gestion des déchets

Cette charte s'adresse aux aménageurs de l'espace urbain, aux opérateurs et à toutes les collectivités locales responsables de tout ou partie de la gestion des déchets (collecte, transport, tri et traitement), quelles que soient leurs modes de gestion (régies directes ou délégations de service public). Elle leur propose de s'engager dans des actions concrètes d'amélioration de la sécurité et des conditions de travail des personnels.

[Consulter le document](#)

Risques professionnels et préconisations en matière de prévention dans la collecte et le tri

CNRACL, 25 juillet 2023



Qu'ils travaillent à la collecte des ordures, dans des centres de tri ou des déchetteries, tous les agents impliqués dans la filière du recyclage et de la valorisation des déchets sont exposés à de nombreux risques.

[Consulter le document](#)

Focus métier : collecte, tri et traitement des déchets

Site internet de l'assurance maladie, 19 juillet 2023



Les professionnels de la gestion des déchets ont, dans un environnement réglementaire strict, de nombreux défis à relever. Ceux-ci sont liés aux types :

- *de déchets (ménagers, dangereux, issus du BTP, de l'assainissement collectif ou du nettoyage des rues, notamment) ;*
- *de donneurs d'ordres (collectivités, entreprises, éco-organismes) ;*
- *de clients finaux (ménages, entreprises, hôpitaux, utilisateurs de déchetteries...);*
- *d'activités (collecte, tri, traitement).*

Leurs métiers se caractérisent par de nombreuses situations à risques (postures, port de charges, contacts avec des substances dangereuses...), qui se traduisent par des accidents du travail et maladies professionnelles fréquents.

[Consulter le document](#)

Gestion des déchets : mieux connaître les risques sanitaires pour les professionnels

Site internet de l'ANSES, décembre 2019

Au cœur des politiques d'économie circulaire, le secteur de la gestion et de la valorisation des déchets ne cesse de se développer. La santé des professionnels de ce secteur est un véritable enjeu en termes de santé au travail et a fait l'objet d'une première expertise de l'Anses. L'Agence y dresse un panorama

du secteur avec un travail d'analyse permettant de regrouper différentes filières de gestion des déchets en termes d'impacts pour la santé des travailleurs

[Consulter le document](#)

[Consulter le rapport de l'ANSES](#)



Dossier : Intégrer la prévention des risques professionnels dans la gestion des déchets

Hygiène et sécurité du travail, n° 257, décembre 2019

Contient un article consacré à la pratique des ressources humaines et santé au travail dans un service de collecte de déchets ménagers

Les risques biologiques dans la collecte des déchets et assimilés

Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France, 2016

Quotidiennement, les agents effectuent la collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables, des déchets verts ou du verre, que ce soit en vrac ou en conteneur. Cette activité génère des risques pour ceux qui y travaillent : risques liés aux particularités du déchet (chimique, physique : coupant, piquant...), aux véhicules utilisés et au transport (manutention, risque routier), exposition au bruit, aux gaz et aux poussières... Parmi ceux-ci, les risques biologiques constituent une caractéristique inhérente et mal connue de cette activité.

[Consulter le document](#)

Collecte des déchets ménagers et assimilés : intégrons la R437 dès la phase d'appel d'offres

Livre blanc, 2015

Ce livre blanc formule des propositions concrètes pour aider les donneurs d'ordres à intégrer en amont et dès la phase d'appels d'offres les préconisations de la R437 pour une meilleure prise en compte des conditions de travail.

[Consulter le livre blanc](#)

La collecte des déchets : une activité à risques

Carsat Bretagne, novembre 2013



Qu'ils soient ripeurs, trieurs, conducteurs de véhicules, les salariés de l'activité collecte des déchets sont soumis à des risques divers (physiques, chimiques ou biologiques). Ils sont deux fois plus accidentés que les autres salariés. Une implication de l'ensemble des acteurs de la filière « collecte des déchets » est essentielle pour améliorer la situation et ainsi diminuer les risques professionnels.

[Consulter le document](#)

Collecte et tri des déchets ménagers : prévention des risques professionnels dans la fonction publique territoriale

CNRACL, dossier n° 11, février 2013



Au sommaire :

- *La santé des agents un atout pour collecter mieux et valoriser plus*
- *Les expériences des collectivités*

Ce dossier, qui s'adresse aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, aborde dans une première partie la prise en compte de l'exposition aux risques des métiers de collecte et de tri des déchets ménagers et assimilés. Les partenaires de la charte nationale déchets apportent leur point de vue sur la mise en œuvre de la recommandation R437, qui donne aux employeurs publics et privés un ensemble de préconisations adaptées aux risques particuliers de cette activité. Une deuxième partie présente les démarches réalisées ou en cours dans les collectivités territoriales pour se conformer à la recommandation R437, ainsi que l'action engagée dans un centre de tri pour préserver la santé au travail des agents.

[Consulter le document](#)

Stratégie d'actions pour appliquer la R437

Carsat Bretagne, 2012



Au sommaire :

- *Solutions pour supprimer les marches arrière, les collectes bilatérales et le « fini/parti »*
- *Expériences réussies de trois grosses villes ayant supprimé leurs marches arrière et collectes bilatérales*
- *Les appels d'offres*
- *Réflexions stratégiques à intégrer*

[Consulter le document](#)

La filière des déchets diffus spécifiques (DDS). Aide au repérage des risques lors de la collecte et du regroupement des DDS

ED 6121, décembre 2021

Cette brochure s'adresse aux acteurs impliqués dans la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) des déchets diffus spécifiques (entreprises de collecte, tri, regroupement, reconditionnement, transport). Ces déchets diffus spécifiques (DDS) sont des déchets ménagers de produits chimiques pouvant présenter des risques pour la santé et l'environnement : acides, soude, ammoniac, comburants, biocides ménagers, engrais et phytosanitaires ménagers, ... La gestion de ces déchets présente en effet des risques significatifs pour la santé des opérateurs impliqués et pour l'environnement. Le document a pour objectif d'aider les entreprises prestataires ainsi que les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans le repérage de leurs risques professionnels. Il présente les principales situations à risque et propose des préconisations pour réduire ces risques. Il peut également être utilisé, à titre informatif, par les « metteurs sur le marché », les éco-organismes agréés, les acteurs de la prévention des risques professionnels et les concepteurs de matériel et d'infrastructures.

[Consulter l'étude](#)

Collecte des déchets : prévenir les risques professionnels (décembre 2021)

Les métiers de la collecte des déchets exposent les salariés à des risques professionnels de diverses natures : chutes, douleurs aux dos et aux articulations, accidents de la circulation, expositions à des produits chimiques... Cette page internet présente des ressources pour mieux comprendre ces risques, mieux les prévenir et réaliser le document unique d'évaluation.

[Consulter le document](#)

Outils d'évaluation des risques professionnels : tri et collecte des déchets (février 2021)

L'INRS et l'Assurance Maladie risques professionnels, ont élaboré un outil qui permet aux entreprises du secteur du tri et de la collecte des déchets de réaliser leur évaluation des risques et d'éditer un plan d'action. Pour chaque risque identifié, une liste de mesures de prévention est proposée. Il est également possible d'ajouter des risques ou des mesures en fonction de la situation de chaque entreprise.

[Consulter l'outil](#)



Prévention des risques en zone de compactage

ED 124, septembre 2020

Cette fiche concerne les compacteurs horizontaux hydrauliques dont le chargement de la trémie s'effectue manuellement. Sont pris en compte les risques d'écrasement par l'élément presseur lors de l'utilisation courante : chargement des déchets, récupération de déchets inappropriés, débouillage, etc. Les autres risques liés par exemple aux produits compactés, à la réalisation de la balle, aux énergies, aux manutentions, aux interventions de réglage, maintenance..., ne sont pas pris en compte par cette fiche.

[Consulter le document](#)

Conception des déchetteries : intégration de la santé et de la sécurité au travail

ED 6143, mars 2014, 63 p.

Cette brochure propose des mesures de prévention à mettre en œuvre lors de la conception de nouvelles déchetteries ou lors d'opérations de réhabilitation rendues nécessaires en raison de leur obsolescence ou d'une nécessité d'extension. Les mesures de prévention proposées concernent en priorité les personnels en poste dans les déchetteries ainsi que les conducteurs de poids lourds travaillant pour le compte des entreprises, des prestataires et des éco-organismes chargés du retraitement ou de l'élimination des déchets.

[Consulter le document](#)

Pour aller plus loin, consulter également les fiches des centres de gestion :



CDG 11 : [Fiche prévention-agent-de-collecte](#) (2022)

CDG 61 : [Aide à l'évaluation des risques professionnels \(agents de déchèterie\)](#) (2021)

CDG 35 : [Recommandation R437](#) (2014)

CDG 35 : [Risques biologiques dans la filière des déchets](#) (2014)

CDG 72 : [Fiche activité-agent-de-déchèterie](#) (2013)